



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CORSE DU SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Service de la biodiversité, de l'eau et du paysage

Sartène, le

La Préfète de Corse
Préfète de Corse du Sud

à

Mesdames et messieurs les membres
du comité de pilotage
(Destinataires in fine)

Objet : Compte rendu du Comité de pilotage local du site Natura 2000 FR9400593 « Roccapina - Ortolo »
P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400593 « Roccapina - Ortolo », qui s'est tenu le 29 mars 2018, à la sous-préfecture de Sartène.

Pour la Préfète et par délégation
La Sous-Préfète de Sartène,



Audrey BACONNAIS-ROSEZ

Site Natura 2000 FR 9400593 « Roccapina -Ortolo »

Relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage du 29 mars 2018 à la sous-préfecture de Sartène

Ce COPIL a lieu sous la présidence de Mme BACONNAIS-ROSEZ, sous-préfète de Sartène.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1- Validation des propositions de modification de la composition du comité de pilotage du site
- 2- Présentation de la 1ère version du diagnostic et des objectifs de développement durable du document d'objectifs (DOCOB)
- 3- Constitution des groupes de travail et Calendrier d'élaboration du DOCOB

Participants

Prénom - Nom	Organisme - Qualité
Audrey BACONNAIS-ROSEZ	Sous-Préfète de Sartène
Maud BARREL	DREAL, SBEP, Chargée de mission Natura 2000
Paul CANARELLI	Domaine de Murtoli
Dominique CIANFARANI	OEHC
Stéphane CIANFARANI	Syndicat ELISA
Paul-Dominique COLI	Collectivité de Corse, responsable Garde littoral Sud
Jean-Charles Cure	Mairie de Sartène
Jean-Michel DIROSA	Collectivité de Corse, Pôle Environnement de Corse-du-Sud
Camille FERAL	DDTM 2A, responsable de la mission patrimoine naturel et biodiversité
Dominique FILIPPI	Syndicat ELISA
Fabienne GALLERAS	Conservatoire du Littoral
Evelyne GALLONI d'ISTRIA	Mairie de Sartène
Dominique GIORGI	Agence française pour la biodiversité (AFB)
Sébastien LECCIA	Office de l'environnement de la Corse (OEC),
Pasquale MONEGLIA	Bureau d'études ENDEMYS opérateur du DOCOB
Michel MURACCIOLE	Conservatoire du Littoral
Faustin PEDINIELLI	Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo
Carole PIAZZA	CBNC
Dominique RAVAUX	ONF
Virginie VINCENTI	DREAL, SBEP, Chargée de mission Natura 2000

1 - Validation des propositions de modification de la composition du comité de pilotage du site

Afin de tenir compte des évolutions institutionnelles (création de la Collectivité de Corse, création de l'AFB) et de la réforme du schéma départemental de coopération intercommunale, il est proposé aux membres du Copil de modifier la composition du comité de pilotage du site. L'ONF a été également ajouté, en effet, quelques parcelles en périphérie du site se trouvent en forêt territoriale (forêt territoriale de Funtanaccia).

Les membres du Copil approuvent ces modifications. L'arrêté préfectoral modificatif sera établi et diffusé à tous les membres du Copil.

2 - Présentation de la 1ère version du diagnostic et des objectifs de développement durable du document d'objectifs (DOCOB)

Après la présentation par le bureau d'études Endemys des premiers éléments du diagnostic du site et des objectifs de développement durable, les membres du Comité de pilotage font part de leurs observations, listées ci-après :

- ✓ Modifier le périmètre du site:

Il est demandé pour quel motif le secteur de Valinella (côté Murtoli), a été exclu du périmètre du site Natura 2000. Il forme une enclave à l'intérieur du site qui ne semble pas justifiée au niveau écologique.

En réponse, il est indiqué qu'au moment de la délimitation du périmètre du site, un projet d'aménagement était alors prévu sur cette zone. A ce jour, le projet est totalement abandonné. A noter que ce secteur étant par ailleurs en partie délimité en espace remarquable et en espace stratégique au PADDUC.

Suites à donner: La procédure de modification du périmètre est validée par les membres du Copil. Le diagnostic du DOCOB sera complété, il précisera les raisons de l'enclave. La DREAL engagera la procédure de modification (celle-ci est toutefois un peu longue), les conditions modification de périmètre sont précisées (justifications scientifiques et volonté locale).

- ✓ Rajouter dans les zonages la présence de la réserve de chasse.
- ✓ Relever que le périmètre actuel de la ZNIEFF n'inclut pas les milieux naturels du vallon de Roccapina. Voir si le programme de mise à jour des ZNIEFF porte sur ce secteur.
- ✓ Vérifier les surfaces des propriétés privées/publiques.
- ✓ Dans la partie relative aux activités de pleine nature, enlever la référence au golf de Murtoli qui n'est pas dans le périmètre du site Natura 2000.
- ✓ Mettre en évidence la problématique des incendies : présenter les moyens de lutte et de prévention qui s'appliquent au site.
- ✓ Préciser où en sont l'avancement des arrêtés de servitude littorale. Se référer à la DDTM 2A concernant le secteur de Monaccia d'Aullène. Du côté Ortolo/Murtoli, il est précisé que l'arrêté préfectoral a été pris et a été publié au Recueil des actes administratifs récemment.
- ✓ Apporter des précisions sur : l'historique de l'évolution des habitats naturels et sur les niveaux de menaces ou facteurs de dégradations. Présenter la qualité et l'état de conservation des habitats naturels par secteurs (car l'état de conservation d'un habitat peut être différent d'un secteur à l'autre du site).
- ✓ Prévoir des rencontres ou échanges complémentaires, notamment avec le Conservatoire du littoral.
- ✓ Présenter un historique des opérations de protection et restauration des habitats naturels, notamment sur Roccapina et illustrer avec des photographies. Apporter des précisions sur la fréquentation du site. En déduire un retour d'expérience.
- ✓ Rajouter la présence d'une zone humide, possiblement une mare temporaire, dans le secteur de la pointe de Murtoli (bien que hors périmètre Natura 2000). Laurent Sorba (OEC) a prévu de réaliser la détermination de l'habitat cette année.
- ✓ Rajouter la présence d'une mare temporaire dans le secteur de la tour d'Olmeto.

- ✓ Ajouter une carte de la flore patrimoniale.
- ✓ Considérer l'état de conservation de la tortue d'Hermann comme favorable.
- ✓ Mieux prendre en compte l'Habitat à genévrier d'intérêt communautaire, qui doit faire l'objet d'une fiche action.
- ✓ Intégrer des photographies afin d'illustrer le diagnostic.
- ✓ Etoffer le volet sur les activités agricoles du site avec notamment la réalisation d'une cartographie de la localisation des différentes activités agricoles sur le site Natura 2000.

Le diagnostic sera complété en prenant en compte l'ensemble des observations listées ci-dessus. Il est attendu que le document soit davantage étoffé et affiné dans son analyse, ce afin de faire ressortir la pertinence des objectifs opérationnels du DOCOB.

3 Calendrier d'élaboration du DOCOB et organisation des groupes de travail :

- Fin mai 2018 : rendu du Diagnostic complété avec les éléments évoqués en COPIL (cf. ci-dessus).
- Juin 2018 :
 - Tenue des groupes de travail sur les fiches actions :
 - 1 groupe de travail sur les mesures relatives aux habitats et aux espèces, à prévoir sur 1 journée ;
 - 1 groupe de travail sur la fréquentation humaine du site Natura 2000, à prévoir sur une demi-journée ;
 - 1 groupe de travail sur l'agriculture et la chasse, à prévoir sur une demi-journée ;
 - 1 visite sur le site Natura 2000 et discussion générale sur les enjeux et les actions à mettre en œuvre ;
- Dernier trimestre 2018 : finalisation du DOCOB et prochaine réunion du Copil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

**LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local du site FR9400593
« Roccapina - Orto »)**

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse

Monsieur le président de la communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo

Monsieur le maire de Sartène

Monsieur le maire de Monaccia d'Aullène

Monsieur le président du Syndicat intercommunal pour la Gestion des Espaces Naturels Littoraux du Sartonais (Syndicat Elisa)

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud

Monsieur le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts

Monsieur le délégué régional de l'Agence française de la Biodiversité

Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse

Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse

Monsieur le directeur de l'office d'équipement hydraulique de Corse

Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud

Monsieur le président du conservatoire des espaces naturels de Corse

Monsieur Paul Canarelli, propriétaire

Madame la directrice du conservatoire botanique national de Corse